

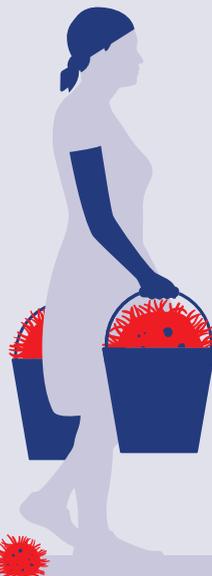


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LA PESTE
PORCINE
AFRICAINNE
TUE LES PORCS
ET LES SANGLIERS**

**Éleveurs
de sangliers**
protégez
vos animaux



RESPECTEZ LES MESURES DE BIOSÉCURITÉ



Déclarez immédiatement tout cas suspect (vivant ou mort) à votre vétérinaire sanitaire.



Respectez les précautions sanitaires dans votre ferme.



Ne nourrissez pas vos sangliers avec des résidus non traités ou des déchets de cuisine.



Évitez tout contact direct ou indirect avec les sangliers sauvages. Mettez les nouveaux sangliers de votre élevage en quarantaine.



Nettoyez et désinfectez tout matériel que vous partagez avec d'autres fermes et des chasseurs de sangliers.



Empêchez les visiteurs d'être en contact direct ou indirect avec vos sangliers si cela n'est pas nécessaire.

agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine

Messages et visuels adaptés de la campagne *La PPA tue les porcs* de l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA). Cette campagne est cofinancée par l'Union européenne



Cofinancé par
l'Union européenne



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Vigilance peste porcine africaine Quand la suspecter ?



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

Elle se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.

La vigilance de tous est requise pour détecter très rapidement tout foyer qui pourrait survenir sur le territoire.

Vous détenez des sangliers ?

Si vous constatez des mortalités inhabituelles pouvant concerner toutes les classes d'âge

Ou si vous constatez des comportements liés à une forte fièvre :

- Recherche de points d'eau
- Abattement

Contactez votre vétérinaire sans délai

Mieux vaut signaler un cas suspect qui s'avèrerait négatif plutôt que de ne pas détecter la maladie